



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

PLANIFICATION ECOLOGIQUE : GUICHET « AIDE À L'INVESTISSEMENT DANS DES MATERIELS POUR LA CULTURE D'ESPECES RICHES EN PROTEINES VEGETALES »

1. Présentation du dispositif

Objectif : aider à l'achat d'agroéquipements pour la culture, la récolte, le tri, le séchage et le conditionnement d'espèces riches en protéines végétales (cultures oléo-protéagineuses / légumes secs)

Catégories de matériel :

- Equipements de culture, de récolte, de tri, de séchage et de conditionnement d'espèces riches en protéines végétales

Bénéficiaires : France métropolitaine et Outre-Mer

- Exploitations agricoles et leurs regroupements ;
- Lycées agricoles;
- Sociétés dont l'objet est agricole ;
- Entreprises de travaux agricoles (ETA) ;
- Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) uniquement constituées d'exploitants agricoles ;
- Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
- ITA (via les stations expérimentales)
- Coopératives de type 1 et 2
- Organisations de producteurs (OP)

Taux d'aide (métropole) :

- De 30 %
- Majoration pour les nouveaux installés ou les jeunes agriculteurs, les CUMA, les membres d'une OP ou coopératives, les producteurs certifiés AB ou HVE (10 %)

Taux d'aide unique pour les outre-mer : 75%

Plancher de dépenses : 2 000 €

Plafond des dépenses : 40 000 € (150 000 € pour les CUMA, coopératives et OP reconnues)

Durée pour l'achat du matériel :

24 mois

Application du régime des minimis pour certaines structures: OP, GIEE et ETA

3. Les matériels éligibles

Annexe : Liste des investissements éligibles

Catégorie	Matériel	Caractéristiques du matériel
Semoirs	Semoirs de semis directs (et sous couverts), semoirs à trémies compartimentées (semoirs à 2 ou 3 trémies)	Le semis direct permet de semer avec un travail minimum du sol ou sous-couvert. Le semoir à trémies compartimentées permet de semer des mélanges (céréales/protéagineux, couverts) et facilite la culture de légumineuses en culture associée avec des céréales.
Outils de tri	Grille de triage/tamissage; épierreurs nettoyeurs; séparateurs; trieurs cylindriques, densimétriques, rotatifs, alvéolaires et optiques	Outils destinés à séparer les graines de céréales et de protéagineuses (notamment légumes secs (lentilles, pois-chiches) cultivés en cultures associées). Permettent aux agriculteurs de faire le tri sur l'exploitation, par exemple.
Toasteurs		Les toasteurs permettent, en chauffant les graines (soja, féverole, pois et lupin) d'augmenter la digestibilité et l'assimilabilité des protéines pour les ruminants.
Caissons ventilés pour légumes secs		
Outils de décortilage des graines / décortiqueuse		Outils permettent, par exemple, à la fois de stocker la production à la ferme, de préparer la production en vue de la collecte à la ferme ou la commercialisation en circuit-court.
Dispositifs de mise sous vide et d'inertage de lots de graines et de semences		

3. Les matériels éligibles

Annexe : Liste des investissements éligibles

Catégorie	Matériel	Caractéristiques du matériel
Coupe flexible pour moissonneuse	Et/ou à tapis, coupe à vis sans fin - (hors rallonges à colza).	Outil facilitant la récolte de légumineuses ayant des gousses près du sol tel que le soja, le pois et les lentilles. Permet de sécuriser les taux de rendements lors de la récolte (moins de perte) ;
Andaineur à tapis (Largeur 9-12m) pour fourrages séchées		Reprise du fourrage fauché à plat pour constituer l'andain avant le passage de l'ensileuse. Préserve la qualité protéique du fourrage. Largeur 9-12m